PC 02 VALLEE DE LA CHARENTE ET DE LA SEUGNE (CABARIOT-PONS/ST SEVERS DE SAINTONGE) (*)

45°35'-45°57'N, 00°29'-00°52'W

8 300 ha

3-50 m

Aucune protection

Cours d'eau, prairies humides, ripisylve, plantations de peupliers, marais et végétation ripicole. Signalons parmi les nicheurs le Héron cendré (50 c.), le Héron pourpré (5-15 c.), la Bondrée apivore (5 c.), le Milan noir (40 c.), le Busard des roseaux (10 c.), le Busard cendré (5 c.), la Marouette ponctuée (5-10 c.), le Râle de genêts (70-100 c.), le Martin-pêcheur (10-20 c.) et la Piegrièche écorcheur (10-20 c.).









